



RENNES LE 04/08/2026

Compte rendu Réunion Commission Régionale d'Arbitrage Du 24/06/2026 à 18h30 Visio

Présents : BEAUCREUX Joël, DESMORTIER François, DREYER Dominique, EVENO Patrick, LE PAPE Gérard, LABRUE Jacques, POTDEVIN Jean-Luc, ROBERT Mikaëlig, SIMON Jérôme, THEPAUT Renan.

Invité : TRICOIRE Alain

Absents excusés : KERISIT Michel, LE DIOURON Joël.

Début de réunion 18h30

En préambule, il est rappelé que depuis plusieurs saisons, des irrégularités par rapport aux règlements sportifs nationaux et régionaux concernant les inscriptions des équipes sont réalisées sans actions rectificatives de la part des clubs. L'objectif de cette réunion est de remettre à plat les obligations de chacun en remettant les compteurs à 0 par rapport aux années précédentes.

1. Bilan Championnat par équipes

➤ Rappel des règlements

Les règlements sportifs Fédéraux et Régionaux ont été présentés

Les conditions d'inscription d'équipes.

Les clubs doivent disposer, pour chaque équipe engagée (sauf en féminines), d'un juge arbitre 1er degré (JA1), minimum, pouvant officier au moins sept fois par saison, et licencié au titre de l'association.

il faut donc 1 JA1 actif par équipe engagée, donc pour 5 équipes engagées il faut 5 JA1. Si un club a 5 équipes engagées en régional et 2 équipes en national, il faut 7 JA1 actifs (les JA1 déclarés en régional ne peuvent pas être déclarés pour les équipes nationales)

Vote

« Êtes-vous d'accord pour appliquer les règlements Nationaux et Régionaux pour les conditions d'inscription des équipes pour les saisons 2026, 2027 et suivantes ? »

Votes pour 10

Abstention 0

Contre 0

Constat des inscriptions. Un point sur la saison écoulée est présenté (liste non exhaustive)
Des licenciés Arbitres de Club et inactifs sont inscrits en face des équipes.
Fin de saison 2025-2026

CD 22

AC PLERIN 1	RAULT MAISONNEUVE Patrice		N2M
AC PLERIN 2	SOHIER Fabien		N3M
AC PLERIN 3	EOUZAN Christian		R2M
AC PLERIN 4	LE FLEM Delphine Formation validée en 2025		R3M
AC PLERIN 5	????		R3M

CD35

AURORE DE VITRE TT 2	GERARD Elisabeth	PN	Déjà référente en N3 M
AURORE DE VITRE TT 3	?????	R2	
AURORE DE VITRE TT 4	??????	R3	
OC CESSON 4	ROBERT Mikaëlig	R2	
OC CESSON 5	???	R2	
OC CESSON 6	???	R3	
OC CESSON 1	CLOAREC Bertrand		N2M
OC CESSON 2	DESRIAC Joël		N3M
OC CESSON 3	RIVALAN François		PNM
AURORE VITRE 1	GERARD Elisabeth		N3M
AURORE VITRE 2	????		PNM
AURORE VITRE 3	????		R2M
AURORE VITRE 4	????		R3M
THORIGNE FOUILLARD TT 1	KERISIT Michel	PRO A	
THORIGNE FOUILLARD TT 2	BLIN Jacques	N2M	
THORIGNE FOUILLARD TT 3	LABRUE Jacques	N3M	
THORIGNE FOUILLARD TT 1F	HARBONN Jacques	N2D	
THORIGNE FOUILLARD TT 2F	PRODHOMME Guillaume	N3D	
THORIGNE FOUILLARD TT 4	GROSOS Cyrille	R1	
THORIGNE FOUILLARD TT 5	VALAIS Steven	R2M	Inactif 5 ans
THORIGNE FOUILLARD TT 6	LEFEUVRE Gaël	R2M	Inactif 3 ans AC
THORIGNE FOUILLARD TT 7	HASLE Stéphane	R3M	Inactif 3 ans loisirs
THORIGNE FOUILLARD TT 8	HERMANGE Baptiste	R3M	Inactif 5 ans AC

CD 29

ESK ST POL DE LEON	?????	R3 M	
--------------------	-------	------	--

Pour chaque inscription d'équipe, il faut indiquer le nom d'un JA1 en activité sauf cas particulier pour les équipes qui montent de départementale (voir règlement).

Proposition

Si ça n'est pas le cas, l'inscription est réalisée, mais il faut faire un courrier ou un mail au club l'informant que s'il ne régularise pas dans les conditions prévues par les règlements, il risque une sanction financière.

Les membres votent pour apurer le passif des années précédentes et faire appliquer les règlements et sanctions pour la saison 2026 2027. Pour les JA, les clubs en défaut devront faire passer le JA1 à l'examen en novembre. Il faudra que le candidat valide les parties théoriques et pratiques afin de garantir la qualité du candidat proposé. Pour un recyclage il sera demandé de passer la théorie et la pratique pour une inactivité égale à 3 ans et plus et uniquement la pratique pour moins de 3 ans.

Votes pour : 8

Abstention : 1

Contre : 0

Concernant les JA et les AR ils doivent suivre une formation continue

Les JA1 doivent être recyclés tous les 3 ans dans leur fonction de JA1 et pour leur grade d'AR.

Les AR doivent être recyclés tous les 3 ans.

Ces formations peuvent être faites soit au cours d'une journée commune, en début de saison (utilisation du QCM) soit lors d'une supervision sur une compétition.

La formation continue doit amener un complément de compétences, voire une remise à niveau.

Au début de la première phase et début de la 2e phase servent de remise à niveau. Donc les personnes qui sont présentes lors de ces rassemblements sont remises à niveau systématiquement. Ceux qui ne viennent pas ne seront pas remis à niveau et pourront éventuellement être déclarés inactifs.

Un fichier de suivi recyclage sera mis en place. Chaque réunion d'information fera l'objet d'une feuille de présence, avec signature des AR et JA1 présents. Pour les AR les tours d'indiv. et le Bretagne serviront de recyclage. Une copie de cette feuille de présence sera adressée à la CRA à l'issue de la réunion.

Ces réunions servent à partager des infos ensemble et amener les dernières réglementations en temps et en heure pour les JA. Pour les AR les informations sur les futures compétitions permettent de préparer les listes de volontaires et de les considérer, les compétitions nationales n'étant pas les nombreuses.

Il est demandé à chaque CDA de réaliser une réunion de début de phase avec les **JA et AR**.

➤ Les prestations

Le suivi des prestations indique

22	10 clubs	65 AR et JA
29	21 clubs	59 AR et JA dont 16 JA n'ayant pas d'obligations de prestations
35	13 clubs	148 AR et JA dont 7 JA n'ayant pas d'obligations de prestations
56	15 clubs	42 AR et JA dont 7 JA n'ayant pas d'obligations de prestations

Les équipes respectent globalement le nombre de prestations

Continuer à travailler sur la mise à jour du fichier et valoriser les prestations d'arbitrage et JA

➤ Les conditions des prestations en JA1

Il ne faut pas confondre le nombre de prestations avec le fait qu'il faut 1 JA1 par équipe engagé.

Il a été demandé de remonter à la CRA un fichier permettant d'identifier les JA officiant pour chaque journée et par rencontre.

Constat : De nombreux JA réalisent des prestations sur 2 rencontres simultanées. Ils étaient autorisés à le faire, mais **exceptionnellement**. Pour certains, cela devient une norme.

Autre constat, des JA juge-arbitrent « à la maison » (et parfois 2 rencontres simultanées). Cette pratique n'est pas garante d'une impartialité. Sans remettre en cause l'intégrité, l'application des règles du jeu peuvent être faussées du fait des pressions des spectateurs et dirigeants du club en cas de conflit. Il est difficile d'être juge et partie. Certaines équipes ont signalées des dysfonctionnements lors de certaines rencontres dues au fait que le JA nommé officiait à domicile.

Il est proposé de voter pour interdiction de juge arbitrer à domicile :

Phase 2 saison 2026 2027 pour les équipes en PN et R1

Phase 1 saison 2027 2028 pour les équipes de R2 et R3

Votes pour : 8

Abstention : 0

Contre : 2

Pour les anomalies sur le remplissage des feuilles de rencontres.

Il faut à tout prix qu'on fasse des rappels sur ces faits de jeux qui existent et qui nous sont passés en travers. C'était peut-être notre faute parce qu'on n'insiste pas assez sur les erreurs. Bien réexpliquer les différences entre Forfait et abandon, réclamations et réserves. Bien faire indiquer sur les rapports, les événements.

Ne pas oublier de noter les AR qui arbitrent en Nationale. Attention il y a des clubs qui utilisent des arbitres avec une licence loisir, nous rappelons qu'il faut une licence compétition pour arbitrer et avoir coché la case honorabilité dans SPID

2. Bilan compétitions Individuelles

Il reste la finale des championnats de France par classement les 27 et 28 juin à Questembert. Le Bretagne a été très bien organisé et nous avons été très bien reçu.

Il devient de plus en plus difficile pour certains Comité de fournir des AR pour les compétitions et pour le Bretagne certains arbitres ont demandé à venir le vendredi. L'équilibre des compétitions est assuré par le roulement effectué dans les comités. La Ligue prend déjà en charge les coûts d'arbitrage. Les Comités doivent voir ce qu'ils veulent faire mais cette question ne peut être débattue et les solutions apportées par les présidents de Comités.

La question du choix des AR qualifiés pour arbitrer est posée. Il est rappelé que pour le Bretagne la qualité des arbitres est un critère de sélection en fonction des listes fournies par les CDA qui doivent rester vigilants sur la qualité des AR proposés. Le choix est fait par le CRA qui communiquera avec les CDA sur les AR retenus

3. Revalorisation des indemnités d'arbitrage

Demande alignement des tarifs sur ceux de la Fédération dès la reprise de la saison. Pour les JA et AR.

Un tableau sera présenté en incluant les tarifs réalisés à la Ligue actuellement.

Revalorisation des indemnités d'arbitrage

Votée lors du Conseil fédéral du 4 octobre 2025

	AN	RA/RE	JAA	JA	Champ. PRO*	JA1 Champ. National
2024/2025	25 €	35 €	35 €	40 € (+1 jr)	30 €	25 €
2025/2026	30 €	40 €	40 €	50 € (+1 jr)	30 €	25 €
2026/2027	35 €	45 €	45 €	60 € (+1 jr)	Mini 35€ mais à définir*	30 €
2027/2028	40 €	45 € (+1 jr)	50 € (+1 jr)	65 € (+2 jrs)	Mini 40€ mais à définir*	30 €
2028/2029	45 €	45 € (+1 jr)	60 € (+1 jr)	70 € (+2 jrs)	Mini 45€ mais à définir*	35 €

Actuellement les tarifs pratiqués à la Ligue sont ceux proposés pour la saison 2024-2025, les AR de la Ligue étant indemnisés comme les AN.

La proposition sera votée à l'AG

Pour les indemnités kilométriques, il faudra prévenir les clubs que le tarif est de 0,35 à compter du 1^{er} juillet 2026.

4. Questions diverses

Je souhaite que le mode de désignation des arbitres lors des compétitions nationales et régionales ayant lieu en Bretagne soit évoqué et entériné.

Ce qui est prévu : la moitié sur le Comité organisateur et le reste /3 pour chaque Comité. Les CDA proposent sans oublier que le critère doit être en priorité la compétence des AR. Pour la sélection, Il faut une concertation entre le CDA et le CRA. Il est donc impératif de respecter les délais de transmission des listes.

Fin de réunion à 21h00

Redacteur :
BEAUCREUX Joël

Responsable de la CRA
POTDEVIN Jean-Luc